

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 17 novembre 2014, d'agréer le fonds suivant :

Tunis Information Technology Fund II

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée

régi par le Code des Organismes de Placement Collectif

promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Siège Social : 87, avenue Jugurtha, Mutuelleville, 1083 - Tunis.

La société IMBank Private Equity et Amen Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 17 novembre 2014, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « Tunis Information Technology Fund II » d'un montant de 50 000 000 dinars divisé en 5 000 parts de 10 000 dinars chacune.